[Texte]

Mr. McDermid: I am sure the employees will protect their interests in Theratronics, and that includes ownership.

Mr. Langdon: You made the case in answering my earlier question about Theratronics that you wanted to leave flexibility for anything from, say, a 10% foreign share to a 49% foreign share. Would the minister, therefore, be prepared to see an amendment to the bill that would impose a Canadian control restriction but make it much looser than the Nordion restriction, for instance a 51% restriction?

Mr. McDermid: Would I get support for the entire bill from the hon. member if that amendment was made, Mr. Chairman? I am being facetious, I am sorry.

The best advice we have had, Mr. Langdon, in looking into this and the best advice that has been given to the employees is that a restriction on ownership should not be placed on this company. It is much easier for them to attract partners without that type of restriction. This is the best advice we have received. It is the best advice the employees at Theratronics have received.

We have accepted this advice from people in marketing companies who know much better than I the marketability of it and how this will make it more attractive for the employees to attract the proper partner. That is why there is not a restriction in regards to Theratronics. Besides, it is primarily just a manufacturing company and a marketing company, as opposed to Nordion, which handles nuclear medical isotopes and so on on a far greater basis.

- 1705

Mr. Langdon: It seems to me that as sure as shooting you are opening the door to this company and its technology going out of Canadian control, conceivably therefore being transferred out of the country. It seems to be a significant—

Mr. McDermid: I sure understand that argument.

Mr. Langdon: —lack of commitment, which I might understand if in the rest of the bill there was not a strong sense of commitment to keep 25% of Nordion here.

Mr. McDermid: I understand your argument, and let me put it this way. If the committee in its wisdom makes

[Traduction]

M. McDermid: Je suis convaincu que les employés chercheront à protéger les intérêts qu'ils ont dans la société Theratronics, et ainsi donc, leur participation aux activités de cette entreprise.

M. Langdon: Lorsque vous avez répondu à ma question un peu plus tôt sur Theratronics vous avez dit que vous vouliez assurer une plus grande marge de manoeuvre, et que vous accepteriez par exemple une participation étrangère pouvant aller de 10 à 49 p. 100. Monsieur le ministre, seriez-vous dans ces circonstances disposé à accepter un amendement au projet de loi qui imposerait une restriction à l'égard de la détention de ces actions; restrictions qui seraient cependant beaucoup moins strictes que celles de Nordion? On pourrait proposer, par exemple, une participation canadienne de 51 p. 100.

M. McDermid: Si l'honorable député me promettait d'accepter les autres dispositions du projet de loi, monsieur le président, j'échangerais peut-être! Je plaisante, vous vous en doutez.

Monsieur Langdon, le meilleur conseil qu'on nous a donné dans le cadre de notre étude de cette affaire, et le meilleur conseil qu'on a transmis aux employés, est qu'une restriction à l'égard de la participation des intérêts ne devrait pas être imposée à cette compagnie. Il sera beaucoup plus facile d'attirer des associés s'il n'existe pas de restriction du genre. C'est le meilleur conseil qu'on nous a donné. Et c'est d'ailleurs le meilleur conseil qu'on a donné aux employés de Theratronics.

Nous avons accepté ce conseil qui nous a été offert par des experts de la commercialisation qui s'y connaissent beaucoup plus en ce domaine que moi. Ils nous ont expliqué que s'il n'y avait pas de restriction en ce sens les employés auraient beaucoup moins de peine à intéresser les associés voulus. C'est pourquoi on n'impose aucune restriction en ce sens pour la vente des actions de la société Theratronics. De plus, il s'agit principalement d'une entreprise de fabrication et de commercialisation, ce qui n'est pas le cas de Nordion, qui fabrique des isotopes pour la médecine nucléaire et d'autres produits du genre.

M. Langdon: À mon avis, par cette mesure législative, vous permettez à cette société et à ses techniques d'échapper au contrôle canadien, et peut-être même de quitter le pays. Je crois que cela démontre. . .

M. McDermid: Oui, je comprends parfaitement ce que vous voulez dire.

M. Langdon: ... un manque d'engagement, que je comprendrais si dans le reste des dispositions du projet de loi on ne cherchait pas à assurer qu'au moins 25 p. 100 des actions de Nordion soient détenues par des Canadiens.

M. McDermid: Je comprends votre argument, mais laissez-moi vous expliquer les choses d'une façon